

ZOOM SUR LES ACTIONS DE FORMATION FINANCÉES EN TRANSPORT LOGISTIQUE EN 2023

Actions de formation de stagiaires, salariés dans une entreprise de la Branche, avec financement OPCO Mobilités :

En 2023, 158 294 stagiaires, salariés d'une entreprise de la branche, ont bénéficié d'une prise en charge par OPCO Mobilités dans le cadre d'une formation.

Le montant engagé dans les actions de formations s'élève à 79 846 665 €.

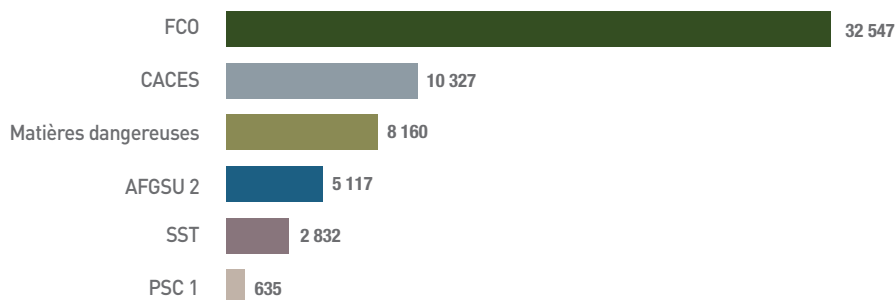
NB :

- OPCO Mobilités n'a pas l'exhaustivité sur les formations suivies hors alternance.
- Les chiffres présentés ici ne reflètent donc pas la totalité des actions de formations suivies par les salariés des branches du transport routier et activités auxiliaires du transport.

• Pour les formations listées ci-dessous, ne sont pris en compte que les fonds du plan de développement des compétences, du versement volontaire, comprenant l'investissement formation (VV/VIF) et du reliquat investissement formation (RIF). Sont exclues les actions cofinancées (FNE, POEC et autres cofinancements), et formations en alternance.

• Dans cette partie, nous mentionnons les stagiaires plutôt que les salariés car un même individu peut avoir suivi plusieurs formations et sera comptabilisé pour chacune d'elles.

Nombre de stagiaires salariés dans une entreprise de la Branche ayant bénéficié d'une formation obligatoire prise en charge par OPCO Mobilités :



Source : OPCO Mobilités

En 2023, 56 786 stagiaires, salariés dans une entreprise de la Branche, ont suivi une formation obligatoire avec une prise en charge par OPCO Mobilités et plus précisément 57 % dans le cadre d'une FIMO, 18 % dans le cadre d'un CACES et 14 % dans le cadre d'une formation « Matières dangereuses ».

Ainsi, 36% des stagiaires de la Branche ayant bénéficié d'une prise en charge par OPCO Mobilités l'ont été pour suivre une formation obligatoire.

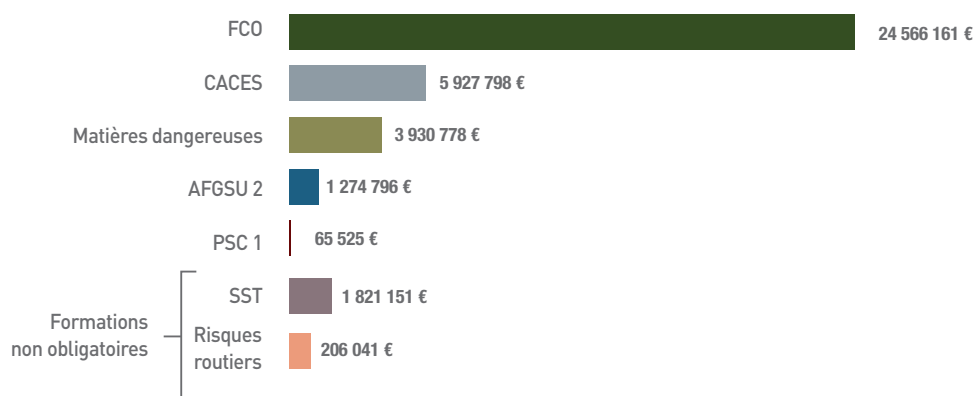
À cela s'ajoutent, dans la Branche, 2 832 formations SST et 635 formations PSC1 prises en charge par OPCO Mobilités.

Le salarié sauveteur secouriste du travail (SST) a pour missions de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail, mais aussi de participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise. Pour cela, il doit acquérir des compétences spécifiques dans le cadre d'une formation initiale, puis suivre régulièrement une formation d'actualisation des compétences.

La formation Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) permet d'apprendre les gestes de premier secours à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, etc.



Répartition par formation des montants engagés par OPCO Mobilités :

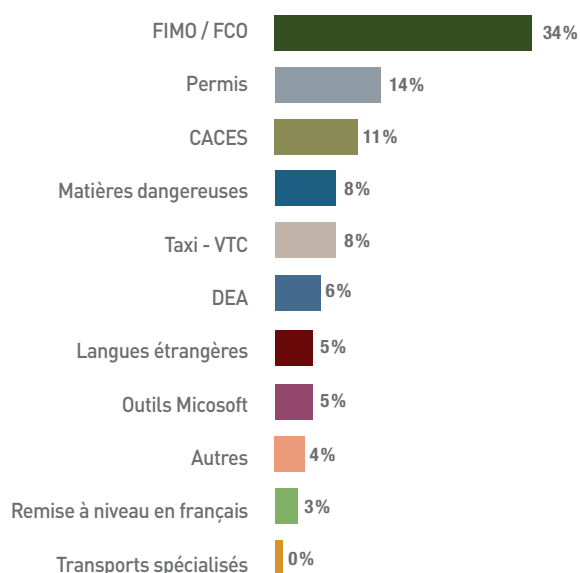


Source : OPCO Mobilités

Parmi les montants engagés par OPCO Mobilités pour financer des formations obligatoires dans la Branche, 69 % l'ont été pour des FCO, 17 % pour des formations

« CACES » et 11 % pour des formations « Matières dangereuses ».

Intitulé des actions de formation co-financées par le CPF du salarié :

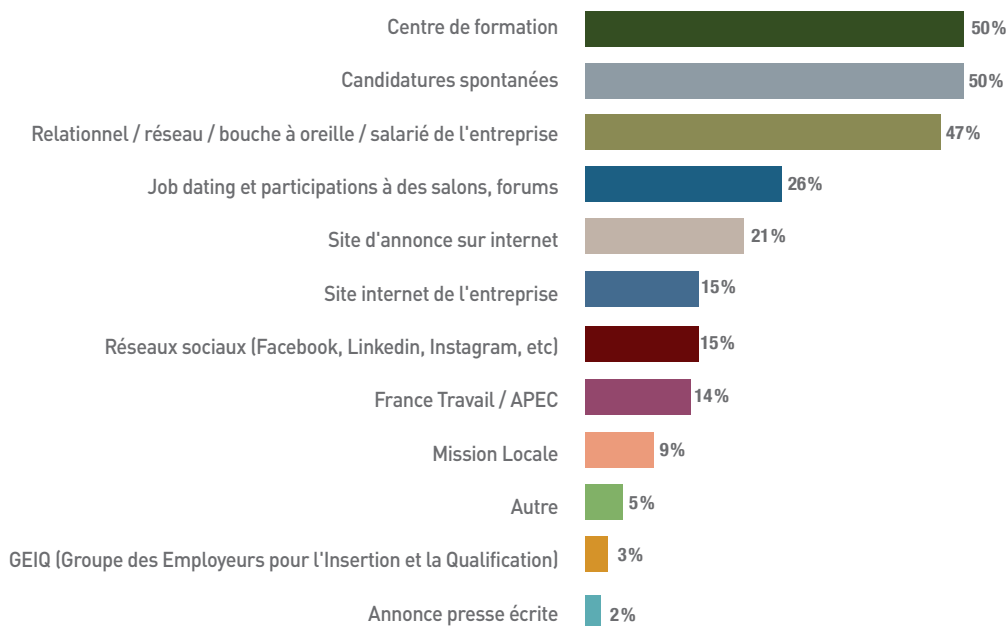


Source : Enquête AFT

D'après l'enquête Tableau de bord de l'AFT, on estime que 2 530 actions de formation ont été cofinancées dans la Branche par le CPF des salariés en 2023.

34 % des actions de formation co-financées par le CPF du salarié en 2023 concerneraient une FIMO / FCO et 14 % une formation « permis ».

Canaux de recrutement des apprentis :



Source : Enquête AFT

D'après l'enquête Tableau de bord de l'AFT, 19 % des établissements de la Branche emploient des apprentis. Les établissements répondant à cette enquête font état de différents canaux de recrutement afin de trouver des apprentis.

Principalement, les établissements font appel aux centres de formation (la moitié des répondants). Ils comptent également sur les candidatures spontanées (également la moitié des sondés), tandis que le réseau relationnel, ainsi que le « bouche à oreille », sont aussi fréquemment activés (47 %).

Pour 26 % des recruteurs, les job dating et les participations à des salons et forums sont des canaux de recrutement utilisés.

Les sites d'annonce sur Internet (21 %), le site internet de l'entreprise (15 %) ainsi que les réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn, Instagram... (15 %) sont aussi exploités à cet effet.

Enfin les opérateurs France Travail / APEC et les missions locales sont des canaux de recrutement utilisés mais dans une plus faible proportion (respectivement 14 % et 9 %). 95 % des recruteurs déclarent ne pas avoir de difficultés pour trouver des apprentis.

98 % disent ne pas prendre de mesures particulières pour faciliter la mobilité et l'hébergement des apprentis. Pour les autres, il s'agit principalement d'une recherche d'hébergement.